

de revenus intermédiaires et élevés (40-50 %), avant de retrouver un niveau de l'ordre de 60-70 % pour les revenus très élevés, à mesure que l'on entre dans les tranches supérieures de l'impôt sur le revenu. (Voir par exemple les figures 1 et 2, où nous avons représenté la courbe des taux moyens et marginaux effectifs rencontrés par les différents déciles de la distribution des salaires en France en 1996, en prenant en compte les cotisations sociales, l'impôt sur le revenu, la C.S.G./R.D.S., les allocations familiales, le R.M.I. et les allocations logement ¹⁾).

Les effets néfastes sur les incitations au travail et le niveau d'emploi de taux marginaux aussi élevés à l'entrée sur le marché du travail ont depuis longtemps été dénoncés. Dès 1962, Milton Friedman proposait de substituer à la redistribution fiscale existante un système d'impôt négatif accordant à chaque citoyen un même transfert fiscal, quel que soit le niveau de revenu obtenu, et ce afin de combattre les phénomènes de trappe à pauvreté. Initialement conçue par Friedman comme un transfert de niveau modeste, l'idée du transfert universel a depuis été reprise sous la forme d'un ambitieux « revenu de citoyenneté », ou « basic income » (cf. par exemple Van Parijs [1995]). La difficulté principale rencontrée en pratique par ces propositions du type « transfert universel » a toujours été la même : si l'on conserve le même niveau de transfert que celui actuellement attribué à ceux qui n'ont aucun revenu d'activité, pour le financer il faudra reporter les taux marginaux très élevés actuellement imposés sur la transition non-emploi-emploi à bas salaire sur des zones de revenus plus élevés. Il est en effet impossible d'abaisser les taux marginaux partout, à moins de faire des hypothèses extrêmement optimistes sur les effets incitatifs du transfert universel. Les systèmes traditionnels de transferts (de type R.M.I.) font le choix d'imposer des taux marginaux très élevés sur une zone de revenu étroite à l'entrée sur le marché du travail, plutôt que d'imposer des taux marginaux élevés sur une zone plus large de revenus moyens, et il n'est pas évident a priori que cet arbitrage soit injustifié.

Ces débats ont récemment été relancés par le développement du chômage de masse, et plus généralement du non-

Figure 1
Taux moyens et taux marginaux (personnes seules)

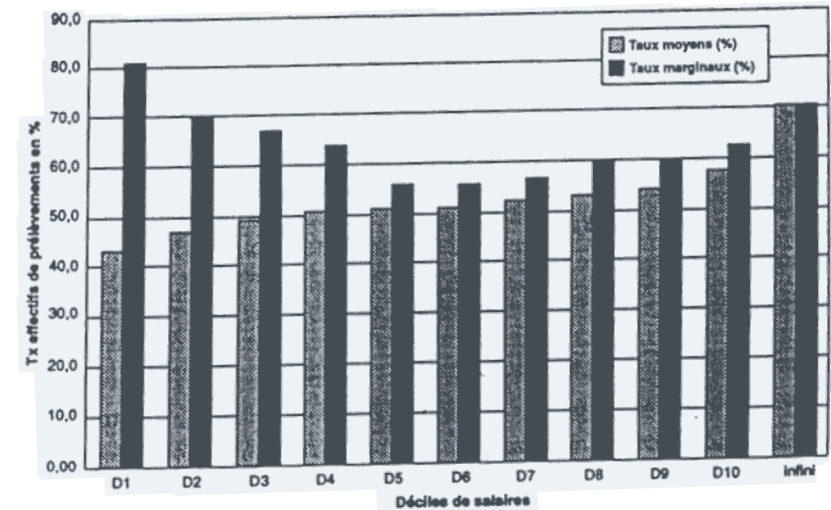


Figure 2
Taux moyens et taux marginaux (personnes seules) hors cotisations retraites

